



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Formation des jeunes et des actifs les moins qualifiés

Question écrite n° 10942

Texte de la question

M. Philippe Latombe attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, sur la formation des jeunes et des actifs les moins qualifiés. Dans une note thématique intitulée « Recentrer le soutien public à la formation professionnelle et à l'apprentissage », la Cour des comptes recense les différentes pistes permettant d'allier soutenabilité de la dépense publique et amélioration de la qualité de celle-ci dans le domaine de la formation professionnelle des salariés et de l'alternance, la seconde exigence ne pouvant en aucun cas, en raison des enjeux économiques et sociaux encourus, être sacrifiée au bénéfice de la première. Les rédacteurs de la note insistent notamment sur la nécessité pour les financements publics de bénéficier en priorité, ce qui n'est pas le cas actuellement, aux jeunes et aux actifs faiblement qualifiés qui rencontrent le plus de difficultés pour s'insérer durablement sur le marché du travail et pour satisfaire la demande des métiers en tension. Ils proposent plusieurs leviers d'action permettant d'atteindre un tel objectif sans que cela se fasse au détriment des étudiants de l'enseignement supérieur. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question particulière et savoir comment il est envisagé de répondre conjointement aux enjeux de soutenabilité du système de formation professionnelle et d'alternance et à ceux de la montée en compétences des jeunes et des actifs les moins qualifiés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10942

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 août 2023](#), page 7636

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)